

Image not found or type unknown



Mon mari roule sans permis

Par **gigi**, le **06/04/2011** à **08:33**

Bonjour,rnJ'ai entendu dire qu'on ne devait pas prêter son véhicule à une personne,tout en sachant qu'il n'était plus titulaire de son permis!rnEst ce vrai? et quels risques?rnJ'ai déjà eu mon compte bancaire bloqué suite à une infraction,que je n'avais pas commise,moi, mais mon mari!!!rnEtant donné que la voiture est à mon nom et l'assurance également!rnJ'ai peur qu'on me bloque mon compte ,en cas de problèmes plus graves!

Par **corima**, le **06/04/2011** à **09:38**

Bonjour,rnrnLogiquement, non, on ne prete pas son vehicule à une personne si on sait qu'elle n'a pas de permis, c'est une question de responsabilite, et pour vous, et pour lui.rnVous ne savez pas lui dire non !rnJe vous l'ai deja dit, s'il a un accident, il sera le seul responsable penalement, mais les degats sur votre voiture sera à votre charge. Idem pour les amendes pour les fashs par exemple, à moins que vous les contestiez, prouviez que c'etait un homme à votre place.